



Déclaration liminaire à la CAPD de l'Ain du 8 novembre 2016

Madame la Directrice Académique des Services départementaux de l'Education Nationale,
Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, nous vous souhaitons Madame la Directrice la bienvenue dans le département de l'Ain. Nous vous souhaitons également une excellente année scolaire riche en communication et en échanges. Cette CAPD a pour principal thème les promotions des enseignants du premier degré. Nos collègues l'attendent avec impatience car la question financière est légitime d'autant plus qu'ils font partie des plus mal payés parmi ceux des pays de l'OCDE. Avec les nouvelles perspectives de carrière annoncées par la ministre, cette CAPD des promotions revêt en outre un caractère particulier puisque l'Education Nationale s'attaque à une refonte de l'avancement et des modalités d'évaluation des enseignants.

Le SE-Unsa a participé à l'ensemble des réunions qui ont permis de défendre des améliorations tant sur la rémunération que sur l'évaluation, en passant par le mécanisme d'avancement.

La rémunération des personnels se trouve ainsi réévaluée, le système d'avancement est complètement modifié (par exemple l'accès à la hors-classe est assuré à tous sur une carrière complète), un nouveau grade, la classe exceptionnelle, pour l'ensemble des corps est créé et l'évaluation des enseignants est renouvelée.

Ce nouveau système prendra effet à la rentrée 2017, une phase transitoire de mise en place est donc nécessaire et l'ensemble de ces évolutions s'inscrit dans un calendrier qui s'échelonne jusqu'en 2020.

Il reste cependant beaucoup d'interrogations quant à l'application concrète de ces modifications car le dossier PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) entre dans sa phase de rédaction des textes réglementaires.

Le Se-Unsa restera vigilant pour que l'intérêt de chaque enseignant et l'équité soient respectés car la seule progression salariale à laquelle les collègues peuvent prétendre vient du changement d'échelon.

Sur ce point, je terminerai par l'ISAE dont le premier versement a eu lieu en octobre. Le Se-Unsa se félicite d'avoir enclenché le processus lors de la signature des accords sur les mesures catégorielles permettant d'aboutir à l'obtention de cette prime de 1200€ pour une très grande majorité de nos collègues. Nous continuerons les négociations pour étendre cette indemnité aux oubliés de l'ISAE.

Concernant les nouveaux programmes et la mise en place du livret scolaire unique numérique (LSUN), le Se-Unsa milite pour un droit à une mise en œuvre progressive.

Impossible d'exiger de tous les enseignants qu'ils utilisent les bulletins numériques alors que le ministère a pris du retard dans le déploiement et l'accompagnement du nouvel outil.

Aujourd'hui, les enseignants des 1^{er} et 2nd degrés attendent avec impatience le modèle définitif du LSUN. Les enseignants auraient pu prendre en main cet outil avec la version d'entraînement promise par le

ministère pour la rentrée, mais elle n'est jamais arrivée. Certes, nous avons un calendrier et des informations pour personnaliser les bulletins périodiques mais les inconnues sont trop importantes pour que chaque enseignant puisse se projeter et se préparer.

De surcroît, dans le 1^{er} degré, les questions d'équipement informatique, de coût de l'édition des bulletins et de la charge de travail retombant sur les directeurs ne sont pas résolues.

Au collège, profitant des nouveaux textes, de nombreuses équipes pédagogiques ont choisi de remplacer les notes par un autre mode de positionnement. Un sentiment ambivalent se fait jour : d'un côté les enseignants sont prêts à changer leurs pratiques, de l'autre ils se sentent mis en difficulté par les retards et l'absence de réponses concrètes de l'institution.

Les équipes n'ont, pour la plupart, reçu aucune formation ou accompagnement à ce jour. Devant toutes les incertitudes concernant ce nouvel outil, le SE-Unsa écrit à la Ministre pour demander qu'il soit donné le temps à tous les enseignants de s'approprier ces nouveaux bilans et qu'une formation soit organisée dans le temps de service à cet effet.

Dans la mesure où les seules données obligatoires qui seront conservées pour le suivi du parcours des élèves sont les positionnements sur les domaines du socle en fin de cycle, le SE-Unsa demande que les enseignants puissent transitoirement recourir aux outils de leur choix (y compris ceux qu'ils utilisaient déjà) pour les premiers bilans périodiques de cette année scolaire. Cette souplesse est indispensable, tant que toutes les questions posées n'auront pas trouvé de réponse satisfaisante (équipement, formation, lien avec Affelnet,...).

Enfin, nous souhaitons revenir sur la question de l'ouverture de la liste complémentaire. Une délégation du SE-Unsa a rencontré les 12, 13 et 14 septembre la ministre de l'Education nationale et les conseillers Education de Matignon et de l'Élysée. L'objectif de ces rencontres était de faire le point sur la rentrée et les dossiers en cours, notamment sur la nécessité d'un recours à la liste complémentaire avant le recrutement de contractuels. Encore une fois le Se-Unsa ne peut pas se résoudre à accepter une gestion du personnel ayant pour seul paramètre la logique comptable. C'est pourquoi nous demandons pour le département de l'Ain l'ouverture de cette liste complémentaire, ce qui d'après nos sources aurait été demandé pour l'Académie de Lyon.

Notre système éducatif ne changera pas sans les enseignants. C'est sur la confiance qu'on leur donne que se bâtira l'avenir.

Merci pour votre attention.

Karen Ansberque, pour le Se-Unsa 01